



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 14 février 2023

Épisode de pollution atmosphérique par particules fines Déclenchement d'une procédure d'information-recommandation

La procédure d'information-recommandation est activée pour l'ensemble du département, pour les journées des 14 et 15 février 2023.

Cet épisode de pollution est imputable aux températures froides et aux vents faibles.

Les pics de pollution étant susceptibles d'entraîner l'apparition ou l'aggravation de divers symptômes (allergies, asthme, irritation des voies respiratoires, effets cardio-pulmonaires...) chez les personnes les plus vulnérables, il est recommandé à ces dernières :

- de limiter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur ;
- d'éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords en période de pointe ;
- en cas de symptômes ou d'inquiétude, de prendre conseil auprès de son pharmacien ou de consulter son médecin.

> Pour voir l'arrêté afférant du 16 novembre 2017 en ligne sur le site de la préfecture, rappelant les mesures recommandées pour chaque secteur d'activité : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques/Pollution-qualite-de-l-environnement-et-sante/Pollution-atmospherique>

> Pour prendre connaissance de l'évolution de l'épisode, rendez-vous sur le site de <https://www.ligair.fr>

> Pour plus d'information sur les recommandations sanitaires pour les particuliers et les différents secteurs d'activité, rendez-vous sur le site de <https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/>

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr

www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41